

La Flotte, le 06 mars 2026

**COMPTE-RENDU DÉFINITIF DU
Conseil municipal du 05.03.2026**

Rappel de la convocation et de l'ordre du jour :

CONVOCATION

Objet : Conseil municipal – Séance ordinaire

Madame, Monsieur, Cher(e) Collègue,

Le Conseil municipal de la commune de LA FLOTTE se réunira en séance ordinaire le :

**5 mars 2026, à 18h00
Salle des délibérations de la mairie.**

L'ordre du jour sera le suivant :

- Secrétaire de séance
- Approbation du compte-rendu du Conseil municipal du 29 janvier 2026
- Informations du Maire
- Décisions du Maire
- DIA
- Comptes-rendus des commissions municipales

FINANCES

- 1- Ouverture d'une ligne de trésorerie interactive

QUESTIONS DIVERSES

Début de la séance à 18 heures 05 minutes.

- **Secrétaire de séance**

Monsieur Daniel PINAUD est nommé secrétaire de séance.

- **Quorum**

Étaient présent(e)s (15) :

Monsieur Jean-Paul HERAUDEAU, Maire ; Monsieur Loïc SONDAG, premier adjoint ; Madame Annie BERGERON, deuxième adjointe ; Monsieur Lionel LE CORRE, troisième adjoint ; Madame Armelle LACOMBE, quatrième adjointe ; Madame Véronique PERRAIN, conseillère municipale ; Madame Valérie SUREAU, conseillère municipale ; Monsieur Daniel PINAUD, conseiller municipal ; Madame Béatrice CONSTANCIN, conseillère municipale ; Monsieur Alexandre RACAUD, conseiller municipal ; Madame Marie-France DUPEUX, conseillère municipale ; Monsieur Hervé BOUCHER, conseiller municipal ; Monsieur Hugo FAVREAU, conseiller municipal ; Monsieur Simon-Pierre BERTHOMES, conseiller municipal ; Madame Maryse VANOOST, conseillère municipale.

Absent(e)s ayant donné pouvoir (3) :

Madame Véronique BICHON, conseillère municipale, a donné pouvoir à Monsieur Jean-Paul HERAUDEAU, Maire.

Monsieur Frédéric BOURY, conseiller municipal, a donné pouvoir à Monsieur Hervé BOUCHER, conseiller municipal.

Monsieur Mickaël MERCIER, conseiller municipal, a donné pouvoir à Monsieur Hugo FAVREAU, conseiller municipal.

Absent(e)s excusé(e)s n'ayant pas donné pouvoir (5) :

Madame Céline FAILLERES, conseillère municipale.

Monsieur Bernard TIVENIN, conseiller municipal.

Madame Marie GROS-FAVROT, conseillère municipale.

Monsieur Patrick SALEZ, conseiller municipal.

Madame Isabelle MASION-TIVENIN, conseillère municipale.

- **Approbation du compte-rendu du Conseil municipal du 29 janvier 2026**

Le compte-rendu du Conseil municipal du 29 janvier 2026 est approuvé à l'unanimité.

- **Informations du Maire**

- *Monsieur le Maire présente le planning des travaux de réhabilitation de la mairie actualisé. Les travaux de la salle multifonctions devraient être finalisés avant le premier tour des élections municipales.*
- *Monsieur le Maire indique que la réception des travaux de réaménagement du bureau du port est prévue pour le mois d'avril 2026.*

- Monsieur le Maire indique que les travaux du skate-park seront réceptionnés entre le 30 mars et le 3 avril.
- Monsieur le Maire souligne le fait que la commune a été épargnée par les inondations.
- Les travaux de la rue de l'Airmorin sont en cours.
- Les travaux d'installation de modules au niveau de l'espace Bel Air devraient aboutir prochainement.

- **Décisions du Maire**

Les décisions du Maire, prises par délégation du Conseil municipal, sont présentées par Monsieur le Maire à l'assemblée :

Date	Numéro	Intitulé
23/01/2026	2026-001	Avenant à l'acte constitutif d'une régie de recettes auprès du service municipal "ACCUEIL DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT" - ALSH
26/01/2026	2026-002	Approbation de l'avenant n° 2 au contrat de l'entreprise PAYSAGE ROBIN
26/01/2026	2026-003	Approbation de l'avenant n° 1 au contrat de l'entreprise SAS AUDONNEAU

Monsieur le Maire présente également la décision du Maire, prise par délégation du Conseil municipal, relative à l'acceptation d'un don manuel d'une œuvre d'art au profit de la commune.

- **DIA**

Monsieur le Maire présente les DIA récemment reçues en mairie. Les éléments présentés n'appellent aucun commentaire.

- **Comptes-rendus des commissions municipales**

Monsieur Lionel LE CORRE, troisième adjoint au maire, fait lecture du compte-rendu de la commission municipale « Économie et attractivité » qui s'est tenue le 18 février 2026.

Arrivée de Monsieur Hugo FAVREAU à 18 heures et 26 minutes.

FINANCES

1- Ouverture d'une ligne de trésorerie interactive

Rapport :

Pour financer les besoins ponctuels de trésorerie de la commune et afin de faire face à tout risque de rupture de paiement, Monsieur le Maire propose à l'assemblée de procéder à l'ouverture d'une ligne de trésorerie. En effet, le décalage entre le mandatement des dépenses et la perception des recettes nécessite de disposer d'une solution de financement à court terme afin de davantage maîtriser les flux financiers et d'assouplir les rythmes de paiement.

Monsieur le Maire précise que les crédits de trésorerie n'ont en aucun cas vocation à financer de l'investissement et que les recettes générées par ces derniers ne sont pas inscrites au budget. En outre, les intérêts liés à une ligne de trésorerie doivent être comptabilisés au compte 6615 : « Intérêts des comptes courants et de dépôts créditeurs ».

Aussi, Monsieur le Maire indique à l'assemblée que la commune a été destinataire d'une offre d'ouverture d'une ligne de trésorerie interactive de la part de la Caisse d'Épargne Aquitaine Poitou-Charentes dont les caractéristiques sont les suivantes :

Emprunteur	Commune de La Flotte
Montant	750.000 euros
Durée	12 mois maximum
Taux d'intérêt (base de calcul : exact/360)	€STR + marge de 0,35 % Dans l'hypothèse où l'€STR serait inférieur à zéro, l'€STR serait alors réputé égal à zéro (valeur indicative de l'€STR au 12 février 2026 : 1,931 %)
Processus de traitement automatique	Tirage : crédit d'office Remboursement : débit d'office
Paieement des intérêts	Chaque mois civil par débit d'office
Frais de dossier	900 euros prélevés en une seule fois
Commission d'engagement	Néant
Commission de non-utilisation	0,10 % de la différence entre le montant de la ligne de trésorerie interactive et l'encours quotidien moyen périodicité identique aux intérêts

Modalités de tirages et de remboursements :

➤ Demande de tirage : aucun montant minimum

🕒 Créneau horaire de saisie : 00H00 16H30 23H59

📅 date de valeur [J = jour ouvré] : J + 1 J + 2

➤ Demande de remboursement : aucun montant minimum

🕒 Créneau horaire de saisie : 00H00 16H30 23H59

📅 date de valeur [J = jour ouvré] : J + 1 J + 2

OPTION ⊕

➤ Réactivité supplémentaire : Les versements peuvent être réalisés par virement BDF le jour même pour une demande avant 11h00.

➤ EXECUTION DES TIRAGES PAR VIREMENT BDF OU CREDIT D'OFFICE

🕒 Créneau horaire de saisie : 7H 11H 16H30 23H 59

📅 date de valeur appliquée : VIRT J J + 1
CO J + 1 J + 1 J + 2

⬆ choix offert à l'Emprunteur ⬆

Monsieur le Maire propose donc aux membres du Conseil municipal d'approuver l'ouverture d'une ligne de trésorerie interactive auprès de la Caisse d'Épargne Aquitaine Poitou-Charentes.

Projet de délibération :

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57 ;

Considérant la nécessité d'ouvrir une ligne de trésorerie compte tenu du décalage constaté entre le mandatement des dépenses et la perception des recettes et afin de financer les besoins ponctuels de trésorerie de la commune ;

Entendu le rapport de présentation ;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des votants :

- **APPROUVE** l'ouverture d'une ligne de trésorerie interactive auprès de la Caisse d'Épargne Aquitaine Poitou-Charentes pour un montant de 750 000,00 € (sept-cent cinquante-mille euros), au taux €STER + 0,35 %, pour une durée maximum de 12 (douze) mois.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le contrat afférent et tout document utile à l'exécution de la présente délibération.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à procéder sans autre délibération aux demandes de versement des fonds et aux remboursements des sommes dues dans les conditions prévues dans le contrat d'ouverture de ladite ligne de trésorerie.

Madame Béatrice CONSTANCIN fait remarquer que les frais de dossier sont élevés.

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Maire remercie l'ensemble des élus pour l'excellent travail qui a été fourni durant tout le mandat.

L'ordre du jour annoncé étant épuisé, la séance est levée à 18 heures 38 minutes.

Le secrétaire de séance
Daniel PINAUD



Le Maire,
Jean-Paul HERAUDEAU

